

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 93.00.472.002.1 DU 15 JUIN 1993

**Ensembles de mesurage d'hydrocarbures
BRODIE-BROOKS
modèles FAC 82 DB-150 et FPC 82 DB-150
(PRECISION COMMERCIALE)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

ROSEMOUNT SARL, 1, place des Etats-Unis,
94578 Rungis.

OBJET

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèles n° 83.1.02.522.4.3 du 16 décembre 1983 (1) antérieurement accordée à la société EMERSON ELECTRIC (France) S.A. Division BROOKS, relative aux ensembles de mesurage d'hydrocarbures BRODIE-BROOKS modèles FAC 82 DB-150 et FPC 82 DB-150.

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage d'hydrocarbures BRODIE-BROOKS, modèles FAC 82 DB-150 et

FPC 82 DB-150 comportent un dispositif mesureur B 82 DB approuvé par le certificat d'approbation C.E.E. n° 92.00.422.003.0 du 17 septembre 1992 (2).

Les autres caractéristiques restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro de la présente décision doit figurer sur la plaque d'identification des instruments.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, janvier 1984, page 52.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1992, page 1301.